

FLASH SUD ENERGIE

Avril 2014

**Sud
Energie
Penly**

inégalité de traitement suite...

A Penly : 131 pas d'avancements au choix pour les 510 agents des collèges exécution et maîtrise, 94 pour les 207 agents du collège encadrement : soit des taux respectifs de 26 % et 45% !

Pour mémoire le taux était d'environ 20% à l'époque où un avancement au choix valait deux pas actuel.

Non satisfaite d'institutionnaliser de nombreuses différences de traitement entre collègues au travers d'accords et autres textes en applications dans nos entreprises électriques et gazières, souvent validés par les organisations syndicales négociatrices (remboursement de frais de déplacement, augmentation du SNB uniquement au pourcentage, intéressement au pourcentage...), la direction poursuit sa politique discriminatoire en instaurant des taux d'avancement au choix très inégalitaires entre les collègues.

Pour SUD ENERGIE, ceci est intolérable et dangereux. Dans une entreprise, diviser les salariés à l'heure où la cohésion des collectifs de travail n'a certainement jamais eu autant de sens, relève de l'incompétence.

Les écarts de salaire se creusent dans l'entreprise, comme s'il était normal de dévaloriser certains métiers, souvent les plus pénibles et les plus féminisés.

Suffit-il à EDF d'appartenir à un collège pour être plus « méritant » que d'autres ?

Dans le même temps, les rémunérations sont de plus en plus opaques, individualisées, et à la main du management.

A quoi s'attendent nos dirigeants en agissant de la sorte ? Espèrent ils « acheter » certains pour imposer une pression à d'autres sans se salir les mains ? Une façon d'agir vieille comme le monde !

Nous connaissons certaines conséquences de ce genre de pratique à moyen terme : détérioration des ambiances de travail, sécurité et sureté dégradées, augmentation du mal être, du stress et des arrêts maladie...



**SUD ENERGIE revendique une véritable égalité de traitement entre les salariés,
une réduction des écarts de salaires.**

C'est pourquoi nous revendiquons de véritables augmentations collectives des salaires, égales pour tous et non en pourcentage (2% d'un salaire de 2000 € représentent 40€ ; 2% d'un salaire de 10 000€ représentent 200€), ainsi que la transparence complète sur les grilles de rémunérations (U, HC, primes, etc.).

Il est toujours temps de s'organiser pour faire évoluer les choses.

N'hésitez pas à réagir à ce tract et contactez nous.

FLASH SUD ENERGIE

Avril 2014

LUTTE SOCIALE MODE D'EMPLOI



Des règles anti-démocratiques à EDF !

SUD Energie Penly ne représente plus pour l'instant les agents en commission secondaire.

Ceci serait le résultat d'une interprétation du statut faite par la Direction après les élections de représentativité de novembre 2013.

La commission secondaire du personnel exécution et maîtrise est commune aux CNPE de Paluel et Penly.

Une autre commission secondaire (ayant un autre périmètre), a en charge les agents du collège cadre de Paluel et Penly.

Résultats officiels sur le périmètre exécution/maitrise Paluel/Penly :

collèges	exprimés	CFDT	CFE-CGC	CGT	FO	SUD
exécution	83	15 (18%)	0 (0%)	25 (30%)	18 (21,6%)	25 (30%)
maîtrise	1043	184 (17,6%)	85 (8,1%)	392 (37,6%)	265 (25,4%)	117 (11,2%)
Total en voix	1126	199	85	417	283	142
Total en %		17,6 %	7,54 %	37 %	25,1 %	12,61 %

Avec 142 voix sur le périmètre soit 12,61 %, SUD ENERGIE ne pourrait représenter les agents en commission secondaire.

La CFE-CGC, avec 7,54 % des voix sur le périmètre Paluel/Penly, aurait un siège à la commission secondaire du personnel exécution et maîtrise...

Pourtant, le calcul utilisé pour la répartition des sièges nous en attribuerait deux !

Selon la direction, il aurait fallu que SUD obtienne 10% sur le périmètre Paluel/Penly en y incluant les agents du collège cadre. Aberrant, puisque cette commission secondaire ne concerne que les agents des collèges exécution et maîtrise !

Nous contesterons en justice cette décision que nous estimons injuste et anti-démocratique.

Quoi qu'il arrive SUD ENERGIE continuera de soutenir et de défendre, avec les moyens dont il dispose tous les salariés travaillant à Penly.

02-35-40-60-48 (bureau MIF) OU 06-72-35-20-40

sudenergiepenly@wanadoo.fr OU sud-energie-penly@edf.fr

<http://sudenergie.org/site/>